



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

10/11/2022

AFFICHEE LE :

10/11/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 25

VOTANTS : 0

DATE D’AFFICHAGE
DES DÉLIBÉRATIONS

L’an deux mil vingt deux, le 16 novembre , à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Denis LE THOREL, Fabienne KACZMAREK, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAY-MONDE

ABSENTS : Chantal HENRY

PROCURATIONS : Gilles SEBIRE à Serge RICCI, Christophe LEGENDRE à Axelle MORINEAU, Annick LECHANGEUR à Maryline LELEGARD-ESCOLIVET,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

**RAPPORT D’OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES
COMPTES DE NORMANDIE SUR LA GESTION DE CAEN LA MER**

DELIBERATION N° **DELIB-2022-104**

RAPPORTEE PAR : Madame Josiane MALLET

La Chambre régionale des comptes (CRC) de Normandie a contrôlé les comptes et la gestion de la Communauté d'agglomération puis de la Communauté urbaine de Caen la Mer, pour la période 2015-2019, concomitamment au contrôle des comptes et de la gestion de la Ville de Caen pour la même période.

La CRC a ouvert ce contrôle par lettre du 10 avril 2020 et arrêté ses observations définitives les 27 octobre et le 25 novembre 2021.

Ces observations font l'objet d'un rapport qui a été présenté au Conseil communautaire dans sa séance du 29 septembre dernier. Il doit également être présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donner lieu à un débat.

Le rapport d'observations définitives figure en annexe du présent rapport.

Par conséquent,

Vu l'article 107-II de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Après consultation de la commission Finances, moyens généraux et commande publique du 07 novembre 2022,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Normandie sur la gestion de la communauté d'agglomération et de la communauté urbaine de Caen la Mer pour la période 2015-2019, et de la tenue du débat ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT